

N° 36/2/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 avril 2018,

Objet de la délibération :
Vote des 3 taxes ménages –
Vote du taux de CFE et durée
de lissage

Nombre de membres

- En exercice : 98
- Présents titulaires : 66
- Absents :
 - Dont suppléés : 5
 - Dont représentés : 11
 - Excusés : 4
 - Non excusés : 12
- Votants : 82

Résultat du vote

Taux d'imposition 2018 :

- Pour : 81
- Contre : 1
- Abstention :

Résultat du vote

Durée de lissage des taux :

- Pour : 82
- Contre : 0
- Abstention : 0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le cinq avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'Espace Culturel de Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Debois Jean-Pierre à M. Bérion Dominique, M. Bole Léon à M. Pierre Maire, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah, M. Laithier Didier à M. Bonnefoi Frédéric (jusqu'à 21h00), M. Boillon Jean-Maurice à M. Ducret Sylvain, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Magoner Monique à Mme Petit Marie-Jeanne, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

Procuration

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Sage Irénée par M. Castella Benoit, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Maire du Poset Thierry par M. Schwendenman Grégory

Suppléé(e)s

Excusé(e)

Mme Boucon Galimard Sabine, Ms. Maugain Romuald, Laporte Jean & Daudey Louis

Absent(e)s

Mmes Failenet Maryse, Breillot Christine & Galmiche Christelle, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Prost Jean-Paul, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Grenier, Président, propose aux conseillers communautaires :

➤ Des taux d'imposition 2018 suivants :

Taxe d'habitation	➤	5.45 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	➤	4.47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	➤	6.04 %
Cotisation foncière des entreprises	➤	23.53 %

➤ Une durée de lissage des taux de la CFE sur 3 ans.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire :

- ➔ Valide à la majorité, une voix contre M. Porteret, les taux proposés par le Président tels que précisés ci-dessus.
- ➔ Valide à l'unanimité la durée de lissage des taux sur 3 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180405-36-2-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2018

Fait et délibéré en séance, le 05.04.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Communauté de Communes

Loue Lison

7, rue Edouard Belin
25290 ORNANS

